



Acte 2

COMMUNIQUÉ AUX SALARIÉS

≠ DÉCRET RÉFORME DES RETRAITES - SCANDALE
POUR LES AGENTS RATP – DEMANDE DE
RÉPARATION



ILS ONT MENTI !

2026 : DÉPART EN RETRAITE SURPRISE ! CE SERA 2028

A la lecture du décret relatif à la réforme des retraites des régimes spéciaux publié en juillet 2023 : C'est la douche froide pour des agents RATP !

En effet, documents à l'appui, le Gouvernement comme l'entreprise RATP durant le conflit des retraites, avec la Loi combattue par notre organisation syndicale UNSA, garantissaient aux agents une progressivité du recul de la date d'ouverture de leurs droits de départ à la retraite, à raison de 1 trimestre par an à partir de 2025.

Surprise ! il en sera tout autre avec la publication du décret dans son application technique pour des agents RATP qui relèvent de plusieurs tableaux au cours de leur carrière, de tableaux mixtes, et ceux qui ont intégré l'entreprise RATP au-delà de l'âge de 25 ans.

VÉRITABLE SCANDALE

La date d'ouverture des droits augmentait normalement de façon progressive comme pour tous concernant notre régime spécial RATP :

- De 3 mois prévus avec la loi pour les agents dont la date initiale se situait en 2025, on passe avec le décret pour certains de ces agents à 2 ans, soit 2027
- De 6 mois pour ceux de 2026, on passe avec le décret pour certains de ces agents à 2 ans, soit 2028

Le décalage de 2 ans ferme de l'âge d'ouverture n'était donc censé s'appliquer qu'à partir de la génération d'agents dont la date initiale prévue d'ouverture de droits se situait en 2032.

Ce ne sera pas le cas. Ce qui vient bousculer tous les plans de vie de ces agents.

C'est inadmissible et nous allons nous battre aux côtés de chacun.

**AVEC UNSA GROUPE RATP
TES DROITS SONT DÉFENDUS !**

www.unsa-grouperatp.fr

@unsa.grouperatp@gmail.com

Tél. : 06 16 34 71 64